

### SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt et un juin deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-07-36

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Conseillers titulaires : 24

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 11 - Mesdames Anne CASSIER, Martine MALLET et Ariane CHESTIER

Messieurs Sylvain DUVAL, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gilbert ETIEVE, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 3 – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Monsieur Sylvain DUVAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT.

**Objet : ENVIRONNEMENT – Délibération relative à l'adoption du Rapport sur les Prix et la Qualité du Service de la Gestion du SPANC 2015**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La CDC établie chaque année le RPQS du SPANC qui est présenté en Conseil de communauté pour être approuvé.

Ce rapport intègre les données techniques et financières du service.

Le Président propose d'approuver le RPQS SPANC 2015 de la CDC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'ADOPTER le Rapport sur les Prix et la Qualité du Service de la Gestion du SPANC 2015 avant sa transmission aux Maires des Communes membres ;

**Article 2 :** D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
  
Denis MARDESSON

*Acte rendu exécutoire après*

*Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 6 juillet 2016*

*Et*

*Publication ou Notification du : le 6 juillet 2016*